

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

N° 2015-11166/GNC-Pr

du 26 AOUT 2015



Ampliations :

H-C	1
Congrès	1
SCAI	1
Sénat coutumier	1
Intéressés	16
JONC	1
Archives	1

ARRETE

constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 29/DL du 28 juillet 2000 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 02/2015/CCAA du 9 juillet 2015 portant désignation des sénateurs et suppléants de l'aire Ajië Aro ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Paicî-Cèmuhi du 20 juin 2015 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Iaai du 23 juin 2015 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Hoot Ma Whaap du 23 mai 2015 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire XârâCùù ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Drubea-Kapumë du 5 août 2015 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Nengone du 20 juillet 2015 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil coutumier de l'aire Drehu du 10 juillet 2015,

ARRETE

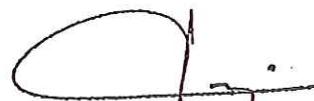
Article 1^{er} : Pour compter du 28 août 2015, la désignation des membres du sénat coutumier est constatée comme suit :

- Aire Ajië Aro :
 - M. Eloi Boehe,
 - M. Mickaël Meureureu-Gowe.

2. Aire Paicî-Cèmuhi :
 - M. Jean Eurisouke,
 - M. Jacques Thy.
3. Aire Iaai :
 - M. Joanny Chaouri,
 - M. Francis Hweillia.
4. Aire Hoot Ma Whaap :
 - M. Gilbert Tein,
 - M. Barnabé Pebou-Polaeoue.
5. Aire Xârâcùù :
 - M. Cyprien Kawa,
 - M. Yves Bemaron.
6. Aire Drubea-Kapumë :
 - M. Roch-Alphonse Wamytan,
 - M. Victor Akapo.
7. Aire Nengone :
 - M. David Sinewami,
 - M. Paul Jewine.
8. Aire Drehu :
 - M. Pierre Zeoula,
 - M. Pascal Sihaze.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN



N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.